

JEU CONCOURS « SMARTBOX »

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS GLOBAL BUREAUTIQUE « SMARTBOX »

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La S.A.S. GLOBAL BUREAUTIQUE au capital de 63 400 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 489 879 288, dont le siège social est situé à Metz (57070), 10 rue Thomas Edison, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat lors du salon Dynabuy Business Envol, jeudi 15 septembre 2022 à Pont-à-Mousson.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et présente sur le salon Dynabuy Business Envol le jeudi 15 septembre 2022 à Pont-à-Mousson.

Une seule participation est autorisée par personne physique et par entreprise sur toute la durée du jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour jouer les participants devront remplir un coupon en renseignant les champs demandés :

- Raison Sociale
- Adresse
- Nom / Prénom
- Fonction
- Email
- Téléphone
- Hobbies
- Données RGPD

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Pour cet événement, la dotation de ce jeu concours est la suivante :

- 1 smartbox d'une valeur totale de 100€

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation de la dotation, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou la dotation était annulée.

Une nouvelle dotation serait alors proposée d'une valeur équivalente.

La dotation est personnelle, incessible et intransmissible.

Elle ne pourra être remplacée par un autre lot ou sa contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant est le participant qui sera sélectionné lors du tirage au sort, qui sera ensuite publié sur les réseaux sociaux (Facebook & LinkedIn) de Global Bureautique.

ARTICLE 6 – REMISE DE LOT

Le gagnant sera informé des modalités de remise de son lot par téléphone ou mail, au numéro et/ou adresse mail.

Le lot non réclamé dans un délai de trente jours à compter du tirage au sort, restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS, RÉSERVES, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit, de force majeure ou évènement extérieur (tel qu'une grève, des intempéries, etc.) à leur volonté.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement, affiché et consultable sur le stand Global Bureautique du salon Dynabuy Business Envol et disponible sur le site Internet : www.globalbureautique.fr.